

Validation de stages (pilier géographie):

L'IGG encourage vivement la réalisation de stages liés aux études mais n'est pas en mesure de faire des propositions en ce sens. C'est aux personnes intéressées de s'informer.

Nb. La SNG diffuse des offres de stages sur son site, les personnes qui y ont recours sont invitées à devenir membres : <https://www.s-n-g.ch/>

En règle générale

- Dans un BA à 120 crédits (pilier renforcé géo), vous pouvez intégrer un stage qui équivaut au maximum à 30 crédits ECTS (environ 6 mois de stage à 80-100% + rapport de stage). Ceci dans le bloc 4 du plan d'études.
- La validation d'un stage n'est pas possible dans les autres piliers.

Pour le calcul précis des heures de stages pouvant être validées en crédits on prendra en compte la nature des tâches effectuées.

Avant le stage, une convention de stage est spécifiquement rédigée avec la/le responsable du pilier de géographie.

Avant le stage

Un « projet de stage » d'environ 1-2 pages doit être envoyé au responsable de pilier (BA : Prof. Etienne Piguet). Ce document décrit les activités prévues ainsi que l'institution en question et indique la durée et le taux d'engagement du stage. Il sera précisé si une rémunération est prévue. > accord préalable.

Par la suite, il sera également nécessaire d'envoyer au responsable de pilier un cahier des charges ou une description détaillée des tâches à effectuer pendant le stage, pour pouvoir obtenir un préavis positif concernant la future validation du stage. > convention de stage et accord définitif.

En principe, les conditions pour cela sont :

- Le stage présente un lien thématique direct avec vos études
- Le stage implique des tâches qui vont au-delà d'un simple soutien administratif ou d'autres activités purement répétitives

Après le stage

Une fois le stage terminé, vous devez rendre un rapport de stage écrit (dont l'ampleur dépend du nombre de crédits validés dans le stage) au responsable de pilier. Le rapport décrit les expériences du stage et les tâches effectuées. Il fait le lien entre votre stage et vos études. En outre, vous devez y joindre une confirmation des heures de travail effectuées de la part de votre employeur qui permettra de calculer le nombre précis de crédits ECTS attribués.